



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES **(dernière modification : 11/04/2024)**

PRESTATIONS

- Création d'un site internet responsive (adapté à la navigation mobile et bureau)
- Maintenance du site internet (mise à jour sécurité, hébergement, base de données)
- Hébergement du site internet sur un de nos serveurs optimisés
- Sauvegarde des données sur 45 derniers jours
- Nom de domaine inclus

CARACTÉRISTIQUES

Création d'un site internet optimisé pour les moteurs de recherche (Google, Bing, Yahoo etc..) avec un référencement naturel mis en place afin d'être positionné au mieux.

MAINTENANCE DU SITE

La maintenance du site comprend :

- L'hébergement sur un serveur sécurisé avec sauvegardes automatiques et régulières
- L'optimisation continue du référencement grâce à l'ajout de nouveaux contenus mineurs
- L'assistance technique par mail ou téléphone pour la mise à jour de ces contenus
- Les mises à jour régulières de sécurité du site et de ses extensions

MODIFICATIONS MINEURES ET LIMITES D'INTERVENTION

Dans le cadre de la maintenance, la SARL PARDOS inclut l'ajout ou la mise à jour de contenus mineurs sur le site internet du Client.

Sont considérées comme modifications mineures :

La correction de fautes d'orthographe ou de mise en page sur des pages existantes ;

Le remplacement d'images ou de textes déjà présents ;

L'ajout ponctuel d'un article, d'une actualité ou d'une photo dans une galerie existante ;

La mise à jour d'informations simples (horaires, tarifs, coordonnées, mentions légales, etc.).

Ces interventions sont incluses dans la maintenance mensuelle, dans la limite d'un volume raisonnable de travail estimé à d'une heure par mois.

Toute demande excédant ce cadre fera l'objet d'un devis complémentaire soumis à validation préalable du Client.

En cas de demande répétée ou excessive dépassant manifestement le cadre de la maintenance prévue, PARDOS se réserve le droit de :

- Différer l'exécution de ces demandes jusqu'à acceptation d'un devis additionnel ;
- Proposer une révision du contrat ou résilier le service de maintenance dans les conditions prévues à la clause « Résiliation souhaitée par PARDOS ».

Ces dispositions visent à garantir une prestation fluide et équitable, sans altérer la qualité de service ni retarder la maintenance des autres sites gérés par PARDOS.

DURÉE & RÉSILIATION

La durée du contrat et d'engagement est stipulé sur le devis

L'abonnement démarre à la date de la mise en ligne du site internet

Le contrat sera reconduit tacitement d'un an après sa durée initiale.

Le CLIENT pour résilier après la durée initiale devra faire demande de résiliation auprès de la SARL PARDOS via e-mail à l'adresse thomas@pardo.fr au minimum 2 mois avant la date anniversaire du contrat.

La SARL PARDOS prendra note de cette résiliation et fournira au CLIENT les fichiers présents sur l'hébergement du site internet. Le CLIENT aura à charge afin de faire fonctionner son site internet de renouveler son nom de domaine, hébergement et toutes les licences professionnelles présentent sur le site que la SARL PARDOS lui fournissait auparavant.

Résiliation du Contrat pour Faute du Client

En cas de manquement du Client aux obligations prévues aux présentes conditions, d'infraction à la législation en vigueur (notamment par la diffusion de contenus illicites), de comportements injurieux ou menaçants à l'égard de tout membre de l'équipe PARDOS, ou de défaut de paiement, PARDOS se réserve le droit de résilier de plein droit le Contrat liant les Parties pour faute du Client, sans préavis ni indemnité. La résiliation prendra effet dès notification par PARDOS au Client, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel, l'informant de la rupture aux torts exclusifs du Client.

Dans l'hypothèse où cette résiliation intervient avant l'expiration du terme contractuel, PARDOS procédera au retrait du site hébergé et, si PARDOS est en possession du nom de domaine, à sa restitution au Client.

La période entamée sur le Client sera due, sans préjudice de tous dommages et intérêts que le Client pourrait devoir à PARDOS.

Résiliation souhaitée par PARDOS

PARDOS se donne également la possibilité de résilier le contrat dans d'autres cas.

Sans que cela soit exhaustif, voici quelques motifs qui peuvent expliquer cette situation : utilisation de Contenus contraires aux valeurs de PARDOS, non-réponse à une sollicitation de l'équipe PARDOS après plusieurs relances, attitude non cordiale vis-à-vis de l'équipe PARDOS, sollicitation de l'équipe PARDOS pour des sujets sans rapport avec l'Offre.

Cette résiliation sans faute sera notifiée au Client par courriel. Au titre de cette résiliation volontaire, PARDOS aura la charge de rembourser le Client de 1 mois de prestation, et de laisser un préavis de 1 mois gratuit au client pour que ce dernier puisse ainsi migrer les Contenus dont il est propriétaire chez un autre prestataire, ou de le stocker de façon autonome sur son ordinateur.

Clause – Résiliation souhaitée par le CLIENT

En cas de résiliation anticipée du contrat à l'initiative du CLIENT, celui-ci reconnaît et accepte de devoir s'acquitter auprès de l'entreprise PARDOS d'une indemnité de résiliation équivalente à 65 % du montant total restant dû au titre du contrat.

Le montant restant dû est calculé sur la base des échéances initialement prévues jusqu'à la fin du contrat et le lissage de la création initiale. Cette indemnité vise à compenser les frais engagés par l'entreprise PARDOS, ainsi que le manque à gagner lié à l'arrêt anticipé de la prestation.

La résiliation ne sera considérée comme effective qu'à réception du règlement intégral de l'indemnité prévue. À défaut de paiement, le CLIENT restera tenu de s'acquitter de l'ensemble des mensualités initialement convenues jusqu'à la fin du contrat.

Droit de rétractation

Il y a normalement un délai de rétractation de 14 jours pour les contrats conclus à distance. L'article L221-28 du code de la consommation prévoit néanmoins des exceptions. Une de ces exceptions est la « fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ». Le Client a conscience, en contractualisant avec PARDOS, que la prestation commencera dès le moment où il signera son contrat. Le Client renonce de façon expresse à son droit de rétractation dès la signature du contrat ou au versement de la création initiale du site internet si celle-ci est prévue dans le contrat

CLAUSE DE SUSPENSION ET DE RÉCLAMATION DES SOMMES DUES

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance mensuelle, excédant un (1) mois de retard, et après relance par courrier électronique (e-mail) et par message téléphonique (SMS, si possible), PARDOS se réserve le droit de suspendre la mise en ligne du site internet du Client dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi de ces relances. En l'absence de réponse ou de régularisation du Client dans ce délai, et compte tenu des moyens déployés par PARDOS pour le prévenir, cette suspension sera alors considérée comme résultant de la négligence du Client pour impayés.

Le Client reste redevable de l'intégralité des sommes dues pour la durée restante du contrat, indépendamment de la suspension du site internet, dans la mesure où PARDOS a engagé des moyens humains et techniques pour la création du site. Le contrat, conclu pour une durée de trois (3) ans, permet de lisser ces coûts initiaux dans le temps. La remise en ligne du site, une fois les impayés régularisés, fera l'objet d'une intervention forfaitaire de deux cent cinquante (250) euros, en plus du paiement de toutes les échéances dues.

Le Client reconnaît et accepte que PARDOS ne saurait être tenu responsable de toute conséquence, notamment en matière de référencement (SEO) ou de perte de chiffre d'affaires, découlant de la suspension temporaire ou définitive du site internet pour défaut de paiement. Le Client ne pourra en aucun cas reprocher à PARDOS les éventuelles répercussions négatives sur la visibilité, le positionnement ou le rendement commercial de son site internet suite à sa suspension.

DÉLAIS POUR MISE EN SERVICE INITIALE

Le délai de 4 à 8 semaines débute à compter de la signature du devis et sous réserve de la réception complète des éléments nécessaires au projet (logo, charte graphique, textes, etc.). Ce délai est indicatif et peut varier en fonction de la complexité du projet ou de circonstances particulières.

RÈGLEMENT

Le paiement de la première mensualité est exigible à compter de la mise en ligne du site internet ou, à défaut, un mois après la date de signature du devis, selon la première de ces deux échéances.